CLUMBER

TRAVAIL – COMMENTAIRES OFFICIELS. EDITION 08 2026

ALLURE : Le Clumber, qui fait partie des races rares de Spaniels, est un chien long, lourd, massif, campé sur des membres courts, près du sol. Son allure de travail est donc plutôt lente, majoritairement au trot, notamment en début de parcours. Son allure peut s'accélérer pour prendre le galop, son corps ondulant rapidement, notamment (et brusquement) quand il a connaissance d'une piste.

STYLE : Avec sa tête caractéristique, large et massive dans toutes ses dimensions, et sa forte ossature, le Clumber dégage une impression de force tranquille avec une démarche roulante qui lui est très particulière. Endurant, persévérant et courageux à la ronce, en privilégiant le pistage où il excelle, il travaille méthodiquement. Il manifeste la présence du gibier par des ondulations rapides de son corps et une agitation fébrile de son fouet.

QUÊTE : plutôt qu'une quête ordonnée, il convient de parler d'une fouille méthodique déterminée et silencieuse, avec prise d'initiatives (démontrant le tempérament chasseur du chien) devant le conducteur et sur les côtés, à une distance plutôt modeste (10 à 15 mètres). L'amplitude et la profondeur de cette quête courte, lente et réfléchie sont fonction de la densité de la végétation, la recherche priorisant assez nettement le travail de pistage. Les coups de voix ne seront admis que très brièvement au départ du gibier au couvert.

A proscrire : retours systématiques vers le conducteur (mauvaise couverture du terrain et manque d'initiative), quête hors de portée de tir, quête vraiment trop courte (insuffisante), chien bruyant (qui donne de la voix avec insistance, sans justification – Faute grave).

CONTACT : le Clumber doit travailler à portée de fusil. En toutes circonstances il doit rester impérativement « en contact » avec le conducteur (le nez sur la piste, un œil sur le maitre), sans rappels si possible. Cet impératif, commun à tous les Spaniels (leveurs de gibier), est indispensable pour une pratique confortable de la chasse.

A proscrire : chien chassant pour lui, nécessitant des rappels fréquents (défaut d'obéissance).

BOURRAGE : il caractérise l'action de chasse du Clumber, qui en contrôlant l'émanation doit indiquer nettement, avec autorité, la présence du gibier et le faire partir spontanément avec décision. L'absence d'indication peut être révélatrice d'une rencontre accidentelle du gibier, communément appelée « tape » (action non éliminatoire, mais pénalisable).

A proscrire : coulé, pause d'arrêt ou arrêt (fautes graves).

RAPPORT : sur terre ou dans l'eau, il doit s'effectuer à l'ordre et la prise en gueule doit être rapide. ***Il est toléré que le Clumber rapporte le gibier au pas***, à condition que le rapport soit sûr, sans pose du gibier non justifiée (pour prise en gueule réajustée brièvement ou conditions environnementales difficiles) et avec la dent douce.

A proscrire : rapport spontané (faute plus ou moins grave en CACT, faute grave en CACIT), rapport avec la dent dure (faute grave).